

FORMOTIV

CENTRE DE FORMATION A LA CONDUITE

FORMATION

CONDUITE ACCOMPAGNEE

Public concerné

La formation en conduite accompagnée nécessite :

- que le candidat ait 15 ans minimum
- l'accord du représentant légal
- l'accord par l'assureur du ou des véhicules

L'accompagnateur

Il doit :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- avoir l'accord de son assureur
- être désigné comme accompagnateur sur le contrat de formation signé avec l'école de conduite

Plusieurs accompagnateurs peuvent désignés.

Catégorie de véhicule

Le permis B permet de conduire les véhicules

- dont le P.T.A.C. est \leq à 3,5 t
- conçus et construits pour les transports de personnes de huit personnes au plus, le conducteur non compris
- attelés d'une remorque dont le P.T.A.C. est \leq à 750 kg
- attelés d'une remorque si la somme du P.T.A.C. de celle-ci et le P.T.A.C. du véhicule tracteur est \leq à 3,5 t

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

Programme de formation

- Évaluation de départ

L'évaluation de départ s'effectue avant la signature du contrat de formation. Elle a lieu en voiture et dure environ 1 heure.

Un test de la vue est effectué à cette occasion.

Une lecture des résultats est établie à l'issue.

Ils vont permettre de **fixer un volume prévisionnel de formation** tant théorique que pratique.

Ce dernier sera **validé par une signature**.

- La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Pour se préparer à l'épreuve théorique générale (E.T.G.), des cours de code sont dispensés sur les thèmes suivants :

L dispositions légales en matière de circulation routière

C le conducteur

R la route

U les autres usagers

D/A réglementation générale et divers / porter secours

P précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

M éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

S équipements de sécurité des véhicules

E règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

- La formation initiale

Elle se déroule au sein de l'école de conduite. Sa durée est de **20 heures** (minimum légal obligatoire).

Le programme de formation est élaboré conformément au **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne** (R.E.M.C.) suivant l'arrêté du 13 mai 2013.

Il est constitué de 4 compétences globales et de compétences spécifiques.

Il est ainsi composé :

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

1. MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures	A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité	A. Suivre un itinéraire de façon autonome
B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir	B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction	B. Croiser, dépasser, être dépassé	B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire	C. Adapter l'allure aux situations	C. Passer les virages et conduire en déclivité	C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
D. Démarrer et s'arrêter	D. Tourner à droite et à gauche en agglomération	D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures	E. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
F. Utiliser la boîte de vitesses G. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire	F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points G. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	F. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte	F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence G. Pratiquer l'écoconduite
H. Regarder autour de soi et avertir		H. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
I. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité		I. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers : tunnels, ponts, ...	

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010 – N° SIRET 879 963 445000 17**

A l'issue, **un rendez-vous préalable** d'une durée de 2 heures est fixée en présence du futur accompagnateur. L'enseignant de la conduite estime que l'élève est prêt à conduire de manière autonome avec son accompagnateur. Il apporte à cette occasion des conseils tant pour l'apprenant que pour l'accompagnateur sur la meilleure approche.

Une attestation de fin de formation sera alors remise.

- la conduite accompagnée

Elle est d'une **durée d'au moins 1 an**. L'apprenant devra parcourir **3 000 km minimum**. Il est question durant cette phase de rencontrer un maximum de circonstances et de conditions qui permettent de développer son expérience de la route.

Elle est marquée par deux temps forts. Il s'agit de rendez-vous pédagogiques avec l'école de conduite.

- **1er rendez-vous pédagogique**

Il a lieu entre le 4ème et le 6ème mois après la date de fin de formation initiale.

- **2ème rendez-vous pédagogique**

Il a lieu après avoir effectué 3 000 km et 2 mois avant le passage de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Ces rendez-vous sont **obligatoires**. Ils consistent en:

- une rencontre collective avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs. Ils sont invités à échanger sur leurs expériences de la route. Des thèmes de sécurité routière sont abordés également.

- une phase de conduite individuelle en présence de leur accompagnateur. L'enseignant note les progrès qui ont été réalisés, conseille sur la façon à faire face aux difficultés qui vont émailler cette phase d'accompagnement.

Parcours et enjeu de la formation et de l'examen

La formation au permis B via la **Conduite Accompagnée** est un compromis entre l'apprentissage d'une part et l'acquisition d'une expérience de la conduite d'autre part.

La phase d'apprentissage est composée d'une formation initiale développée en école de conduite.

La période d'accompagnement se déroule sur la route en présence d'un accompagnateur (conditions à voir plus bas). Elle permet à l'apprenant d'avoir une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'examen

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**

0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

pratique du permis.

Cette formation réduit ainsi l'accidentalité chez les conducteurs novices de manière considérable.

De plus, elle enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen, à savoir 75% de réussite contre 52 % pour les candidats ayant suivi la formation (dite traditionnelle).

Elle nécessite par cela l'implication de tous les partis : l'apprenant, l'école de conduite et l'accompagnateur.

Les avantages

La Conduite Accompagnée présente de nombreux avantages telles que

- débuter la formation dès ses 15 ans en école de conduite
 - d'acquérir une expérience de conduite
 - de passer l'épreuve pratique du permis à partir de 17 ans et demi
 - réduire la période probatoire de 2 ans au lieu de 3 ans en formule traditionnelle, et atteindre ainsi son capital de 12 points plus rapidement
 - obtenir un tarif préférentiel auprès de son assurance
- Examen Théorique Général

Il est géré par un opérateur privé.

L'école de conduite se charge éventuellement de la prise de rendez-vous. Cette démarche est accessible également à l'élève par le biais du site de l'organisateur.

L'épreuve se fait par le biais d'une tablette, de manière individuelle. Elle se présente sous forme de questions de type Q.C.M.

L'admission à l'examen se fait grâce à l'obtention de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

- Examen pratique

Réalisée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, l'épreuve dure 32 minutes. Elle se déroule sur le véhicule de l'école de conduite.

Les thématiques évaluées sont les suivantes

- connaître et maîtriser son véhicule
- appréhender la route
- partager la route avec les autres usagers
- autonomie et conscience du risque

Centre de formation **FORMOTIV Impasse Moinet Saint Félix 97190 LE GOSIER**
0590 83 85 18 – 0690 82 19 76

Agréments **E 20 971 0006 0 - F2197100010** – N° SIRET **879 963 445000 17**

Il est ainsi question de valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- analyse des situations
- adaptation aux situations
- conduite autonome

A l'issue de l'examen, un certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C.) est établi où retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.